

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/52

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 16 juin 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8

Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

Excusé(e)s : Agnès GUIGON (procuration à Claire BOMBRUN), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE), Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS), Philippe EUVRARD (procuration à Philippe BOUNIARD).

Absent : Michel PREVOST

Tiphaine FARGIER a été élue secrétaire.

Objet : Attribution de subventions aux associations.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention aux associations dont les noms suivent :

- APE (Association de parents d'élèves de l'école publique) : 2 500 €

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20220623-202252-DE

- Comité des Fêtes pour la foire agricole du 8 mai : 500 €
- La Prévention Routière : 400 €
- CAPER (Comité Amiante Prévenir et Réparer) : 100 €

CHARGE son Maire de verser les subventions ci-dessus aux associations désignées.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 - Chapitre 65 Article 6574.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 juin 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 24 juin 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

